

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat

P. O. Box 3243



منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat

B. P. 3243

Addis Ababa / ادیس ابابا

ORIGINAL : Français

DISTRIBUTION : Générale

CM/997 (XXXIII)

CONSEIL DES MINISTRES

Trente-troisième Session Ordinaire

Monrovia, Libéria, juillet 1979.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA
PROMOTION DE LA CULTURE AFRICAINE



CM0997

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA
PROMOTION DE LA CULTURE AFRICAINE

I - SITUATION ACTUELLE

1. L'affirmation de l'identité culturelle est reconnue comme l'un des faits marquants de l'Histoire contemporaine de l'Afrique.

Cependant après deux décennies d'indépendance politique et de stratégies de développement, l'économie africaine d'aujourd'hui reste foncièrement sous-développée. Dans le diagnostic de cet échec, il se dégage que l'élaboration de nos programmes et plans de développement n'a pas toujours tenu compte des composantes culturelles. En effet quelles que soient les options politiques du développement économique, les structures socioculturelles représentent un élément dont le rôle est généralement plus décisif qu'on ne l'a reconnu dans le passé.

2. En Afrique, l'affirmation de l'identité culturelle, qui a pourtant servi de fondement à l'indépendance nationale, n'est pas arrivée à entraîner la libération et les initiatives culturelles susceptibles d'apporter une solution radicale aux caractéristiques alarmantes du sous développement et de l'aliénation.

"Le seul Continent qui utilise des langues autres que les siennes, c'est l'Afrique" ^{1/}. Quand on examine la réalité culturelle et la coopération que nos Etats entretiennent dans ce domaine, tant entre eux qu'avec le reste du monde, on ne peut s'empêcher de ressentir quelques inquiétudes. Sur une carte culturelle du Monde, quelle est vraiment notre influence? Où va notre Culture? Ne maintenons

^{1/} Déclaration du Président A. Sekou Touré au 15ème Sommet de l'OUA - Khartoum, Juillet 1978.

nous pas des barrières artificielles entre Culture, Education et Formation ? Qu'avons nous fait de la Charte Culturelle de l'Afrique depuis 1976 ? Voici des questions qui méritent réflexion.

3. D'ailleurs la situation du Monde autour de nous, n'est guère plus rassurante. Le malaise des sociétés de consommation illustré par des soubresauts dramatiques, provient non pas de la satisfaction de l'être, mais de l'accumulation effrénée des choses. Il nous faut avouer que la dimension de l'être négligée au profit de l'homme unidimensionnel.

4. Les valeurs supposées absolues de l'Ordre Culturel que nous vivons, sont remises en cause. Ça et là, on nous met en garde, "le danger que nous courons tous n'est pas de nature démographique, économique, idéologique, sociale ; il est avant tout culturel ; la domination matérielle de l'homme blanc, mentalement sous développé et techniquement sur développé, doit céder la place à un effort conjugué et sans précédent de libération et d'initiatives culturelles..^{2/}
Au 15ème Sommet de l'OUA, à Khartoum en Juillet 1978, le Président A. Sékou Touré avait même tracé une voie : "... l'OUA devra raffermir encore plus son comportement afin de rapprocher nécessairement l'échéance de la libération politique d'abord, de la libération économique et socioculturelle ensuite, des Nations et des Peuples de notre Continent".

5. Le Colloque de l'OUA à MONROVIA (12-15 Février 1979) réunissant une quarantaine de spécialistes Africains s'est aussi penché sur cette question dans le cadre des perspectives de développement et de croissance économique en Afrique.

II - ACTIONS POSSIBLES DE L'OUA

6. La réussite des actions de l'OUA dans ce domaine exige certaines conditions parmi lesquelles :

^{2/} H. de VARINE. La Culture des autres.
Editions du Seuil - Paris 1976.

A) Une définition claire des objectifs. Si nous voulons sortir de la situation d'échec actuelle dans laquelle se débat l'économie africaine, il faut que le primat culturel s'affirme ; il faut que soient intégrés aux plans nationaux de développement, nos projets de société et l'aspect culturel. La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique organisée par l'UNESCO avec la coopération de l'OUA à ACCRA en Novembre 1975 insiste sur ce fait : "A n'en pas douter, l'affirmation de l'identité culturelle sous-tend la volonté d'instaurer un nouvel ordre économique mondial, où la prise en considération des valeurs propres aux diverses civilisations contribuerait à définir des modèles originaux de développement endogène - tout en établissant la coopération internationale sur des bases de respect mutuel et de juste réciprocité. C'est parce qu'elle est perçue à la fois comme facteur de transformation sociale, de libération et d'unité et comme une garantie dans les relations internationales que l'affirmation de l'identité culturelle apparaît aujourd'hui comme une revendication commune à tous les peuples d'Afrique".

Le Rapport du Colloque de MONROVIA quant à lui, est catégorique : "l'objectif premier du développement ne peut être que la création d'un environnement matériel et culturel favorable à l'épanouissement et à la participation créative ^{3/}".

B) La nécessité d'une Organisation répondant à ces objectifs. La création récente d'une Division de la Culture et de l'Education dans le cadre des nouvelles structures donne au Secrétariat Général de l'OUA un moyen d'action supplémentaire, auquel il convient d'ajouter la contribution de l'UNESCO de mettre à la disposition de l'OUA un consultant Africain de haut niveau pour les affaires culturelles dans le cadre du Programme de participation pour 1979 - 1980.

Cette cellule opérationnelle ainsi formée sera chargée de redonner vie au Conseil Africain de la Culture et à la Conférence des Ministres Africains de la Culture.

3/ Rapport Colloque MONROVIA : paragraphe 15.

C) Un instrument de référence. Plusieurs Déclarations et Résolutions existent. La Charte Culturelle de l'Afrique, adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA réunis en session ordinaire à Port-Louis (Ile Maurice) en Juillet 1976, est excellente. Elle a pour objectifs de:

- libérer les peuples africains des conditions socio-culturelles qui entravent leur développement pour recréer et entretenir le sens et la volonté de développement;
- réhabiliter, restaurer, sauvegarder, promouvoir le patrimoine culturel africain;
- affirmer la dignité de l'homme africain et les fondements populaires de sa culture;
- combattre et éliminer toutes les formes d'aliénation, d'oppression et de domination culturelle partout en Afrique, notamment dans les pays encore sous domination coloniale et raciste dont l'apartheid;
- favoriser la coopération culturelle entre les Etats Africains en vue du renforcement de l'Unité Africaine;
- favoriser la coopération culturelle internationale pour une meilleure compréhension entre les peuples dans laquelle l'Afrique apportera à la culture humaine sa contribution originale et de qualité;
- favoriser dans chaque pays la maîtrise par tout le peuple de la science et de la technique, condition de la nécessaire maîtrise de la nature;
- développer dans le patrimoine culturel africain toutes les valeurs dynamiques et rejeter tout élément qui soit un frein au progrès.

7. N'est-on pas bien loin de la réalisation de tous ces objectifs ? Pourtant pour mieux les atteindre, les Etats Africains avaient affirmé dès 1976 les principes suivants :

- accès de tous les citoyens à l'éducation et à la culture ;
- libération du génie créateur du peuple et respect de la liberté de création ;
- respect des spécificités et des authenticités nationales dans le domaine culturel ;
- intégration sélective de la science et de la technologie moderne dans la vie culturelle des peuples africains ;
- échange et diffusion des expériences culturelles entre Etats africains dans le domaine de la décolonisation culturelle sous toutes ses formes.

8. Aujourd'hui tout en s'appuyant sur cet instrument, il s'agit d'aller résolument de l'avant. C'est pour cela que le Secrétariat Général voudrai-t proposer aux instances de l'OUA les actions suivantes :

1°) Constitution d'un groupe d'experts. Il s'agira de réunir au cours des mois à venir un groupe restreint de 10 experts Africains pour :

a) élaborer la synthèse d'un certain nombre de Documents culturels notamment :

- . Recommandations du Festival Pan-Africain (Alger 1966)
- . Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Accra - Novembre 1975).
- . Résolutions du Conseil Culturel Africain (Addis Abéba, 1976).
- . Colloque du FESTAC (Lagos 1977).
- . Séminaires de l'UNESCO sur :

- l'affirmation de l'identité culturelle et le développement de la conscience nationale dans l'Afrique Contemporaine (Brazzaville - Février 1978) ;
- transcription et harmonisation des langues nationales (Niamey 17-21 Juillet 1978) ;
- spécificité et dynamiques des Cultures Noire et Africaine (Yamoussoukro - Côte d'Ivoire, 2-6 Octobre 1978).

b) Préparer un Programme d'action culturelle en relation avec ces Recommandations. Il serait intéressant d'examiner dans ce cadre l'institution d'une Année Africaine de la Culture.

2°) Le Fonds interafricain pour la Culture. L'article 31 de la Charte Culturelle de l'Afrique, à l'alinéa b) mentionne que dans le cadre de la coopération culturelle interafricaine, les Etats Africains sont convenus de la création d'un fonds interafricain "pour maintenir et promouvoir les études et les programmes culturels."

Il s'agit de mettre en application cette mesure. C'est pour cela qu'un projet de résolution vous est soumis. Les dispositions auxquelles il se réfère sont identiques à celles du Fonds de coopération technique de l'OUA telles qu'elles figurent dans la Résolution CM/Res.412 (XXIV).

3°) Colloque sur la Culture Africaine. Le Programme d'action proposé par le Colloque de Monrovia a insisté sur "la nécessité des valeurs scientifiques, culturelles et sociales qui sous-tendent une nouvelle vision du développement." Le Rapport précise qu'"il s'agit d'abord de favoriser dans les écoles, les milieux professionnels et politiques, ainsi que dans le public en général, une "réappropriation" des valeurs culturelles africaines de solidarité, de respect mutuel, d'attachement à l'environnement : les objectifs de la Charte culturelle de l'Afrique (Port Louis, 1976) demeurent plus que jamais fondés, et les participants en demandent instamment un début d'application avec l'appui de l'UNESCO."

C'est dans cet esprit qu'en relation avec l'UNESCO se tiendra en 1980 le Colloque sur la Culture Africaine. La contribution financière de l'OUA dans cette action conjointe est prévue au budget 1979-1980.

CONCLUSION

La Conférence Intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Accra, Novembre 1975) a reconnu que "par-delà les lignes de partage idéologiques ou les frontières héritées de la colonisation, l'affirmation de l'identité culturelle perçue à la fois comme facteur de libération et d'unité nationales, comme instrument de l'unité africaine et comme une garantie dans les relations internationales apparaît aujourd'hui comme une revendication commune à tous les peuples d'Afrique." Nous savons quant à nous que la seule manière d'éviter pour l'Afrique les catastrophes que l'on perçoit pour les années 2000 est de promouvoir une nouvelle volonté politique où la culture aura sa place. Le Colloque de Monrovia (Février 1979) l'a affirmé comme un des objectifs que nous devons atteindre.

Maintenant que le Secrétariat Général de l'OUA entreprend la mise en application des conclusions de ce Colloque, il nous paraît intéressant de rappeler l'importance du primat culturel dans le développement.

PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROMOTION
DE LA CULTURE AFRICAINE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa 33e session ordinaire à Monrovia (République du Libéria) du.....au.....;

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire Général de l'OUA sur la promotion de la Culture Africaine à la lumière des conclusions du Colloque de Monrovia (12 - 15 Février 1979);

Considérant les objectifs de la Charte Culturelle de l'Afrique adoptée par la 13e Conférence des Chefs d'Etat de l'OUA (Port Louis, Juillet 1976);

Conscient que l'affirmation de l'identité culturelle sous-tend la volonté d'instaurer un nouvel ordre économique mondial, où la prise en considération des valeurs propres aux diverses civilisations contribuerait à définir des modèles originaux de développement endogène;

PREND ACTE du Rapport du Secrétaire Général de l'OUA;

LANCE UN APPEL aux Etats Membres pour qu'ils ratifient dès que possible la Charte Culturelle de l'Afrique;

DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA;

- 1°) de constituer dans les meilleurs délais le groupe d'experts africains tel que décrit dans le Rapport;
- 2°) de convoquer en relation avec l'UNESCO un Colloque sur la Culture Africaine et de manière générale de renforcer la coopération avec l'UNESCO et à cet effet d'avoir un bureau de l'OUA auprès de cette organisation;
- 3°) de prendre toutes les mesures nécessaires pour réactiver la Commission Culturelle Africaine et la Conférence des Ministres Africains de la Culture.

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AU FONDS
CULTUREL INTERAFRICAIN

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine
réuni en sa 34^e session ordinaire à MONROVIA (République du Libéria)
du au

- Rappelant les objectifs de la Charte Culturelle de l'Afrique.
- Désireux de renforcer et de promouvoir la coopération culturelle interafricaine, facteur de rapprochement et d'enrichissement réciproque des cultures africaines,

DECIDE de créer un Fonds Culturel Interafricain pour maintenir et promouvoir les études et les programmes culturels :

1. Le Fonds sera différent du budget régulier de l'OUA, mais géré selon les règles de gestion financière et administrative du Secrétariat général de l'OUA et ouvert aux contrôleurs internes et externes de l'OUA ;
2. Le Fonds ne sera pas financé par le budget régulier de l'OUA ;
3. Le Fonds recevra des contributions volontaires en nature et en espèces :
 - a) des Etats Membres ;
 - b) des organisations gouvernementales et non-gouvernementales africaines ;
 - c) des Nations Unies, des Agences et Institutions du système des Nations Unies ;
 - d) des divers Fonds Arabes de coopération et de développement et ceci dans le cadre de la coopération arabo-africaine ;
 - e) des pays amis de l'Afrique, dans le cadre de leur programme de coopération technique envers le Continent ;
 - f) de diverses Fondations africaines et étrangères.
4. Les contributions provenant des sources de financement non africaines telles que spécifiées dans les alinéas d, e, et f devront être soumises pour approbation au Comité Consultatif de l'OUA.

7. N'est-on pas bien loin de la réalisation de tous ces objectifs ? Pourtant pour mieux les atteindre, les Etats Africains avaient affirmé dès 1976 les principes suivants :

- accès de tous les citoyens à l'éducation et à la culture ;
- libération du génie créateur du peuple et respect de la liberté de création ;
- respect des spécificités et des authenticités nationales dans le domaine culturel ;
- intégration sélective de la science et de la technologie moderne dans la vie culturelle des peuples africains ;
- échange et diffusion des expériences culturelles entre Etats africains dans le domaine de la décolonisation culturelle sous toutes ses formes.

8. Aujourd'hui tout en s'appuyant sur cet instrument, il s'agit d'aller résolument de l'avant. C'est pour cela que le Secrétariat Général voudrait proposer aux instances de l'OUA les actions suivantes :

1°) Constitution d'un groupe d'experts. Il s'agira de réunir au cours des mois à venir un groupe restreint de 10 experts Africains pour :

- a) élaborer la synthèse d'un certain nombre de Documents culturels notamment :
 - . Recommandations du Festival Pan-Africain (Alger 1966)
 - . Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Accra - Novembre 1975).
 - . Résolutions du Conseil Culturel Africain (Addis Ababa, 1976)
 - . Colloque du FESTAC (Lagos 1977)
 - . Séminaires de l'UNESCO sur :

C'est dans cet esprit qu'en relation avec l'UNESCO se tiendra en 1980 le Colloque sur la Culture Africaine. La contribution financière de l'OUA dans cette action conjointe est prévue au budget 1979-1980.

CONCLUSION

La Conférence Intergouvernementales sur les politiques culturelles en Afrique (Accra, Novembre 1975) a reconnu que " par-delà les lignes de partage idéologiques ou les frontières héritées de la colonisation, l'affirmation de l'identité culturelle perçue à la fois comme facteur de libération et d'unité nationales, comme instrument de l'unité africaine et comme une garantie dans les relations internationales apparaît aujourd'hui comme une revendication commune à tous les peuples d'Afrique. "Nous savons quant à nous que la seule manière d'éviter pour l'Afrique les catastrophes que l'on perçoit pour les années 2000 est de promouvoir une nouvelle volonté politique où la culture aura sa place. Le Colloque de Monrovia (Février 1979) l'a affirmé comme un des objectifs que nous devons atteindre.

Maintenant que le Secrétariat Général de l'OUA entreprend la mise en application des conclusions de ce Colloque, il nous paraît intéressant de rappeler l'importance du primat culturel dans le développement.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1979-07-15

Report of the Secretary-General on the Promotion of African Culture

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10052>

Downloaded from African Union Common Repository